

DELIBERATION CR029-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 26 mars 2024 ;

Objet de la délibération : Colloques 2024 : Classement des demandes ALM

La Commission de la Recherche réunie le 02 avril 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le classement des colloques 2024 en demande de cofinancement ALM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

Françoise GROLLEAU
Présidente
de l'Université d'Angers
Signé le 29 avril 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 30 avril 2024

Pôle de recherche	Unité de recherche Classement UR	Nom et prénom organisateur du colloque	Acronyme colloque	Lieu du colloque	Début du colloque	Fin du colloque	Rayonnement	Demande initiale UA	Financement UA accordé CR du 4/12/23	Demande initiale ALM Proposition montant révisé ALM	Commentaires bureau/CR de décembre
1 - Végétal et env	SIFCIR	Galloux Marine	JDD SPE Angers 2024	Angers	22/05/2024	24/05/2024	National	3500	2 500	500 1000	Demander 1000 € à ALM + Financement SFR QUASAV
2 - Santé	MINT	Talibart-Roger Emilie	NANOMED-7	Angers	03/07/2024	05/07/2024	International	2000	2 000	2 000	
5 - LL SHS	ESO	TAIBI Aude Nuscia	CIMHu	Angers	14/05/2024	16/05/2024	International	2000	2 000	1 500	
5 - LL SHS	Centre Jean Bodin	TAXIL Bérangère	VSEG	Angers	05/06/2024	07/06/2024	International	2500	1 500	3 000	Dépôt du projet à la Région (AAP Grands événements) : 20 000 €
5 - LL SHS	CIRPaLL 1/3	FEUSSI Valentin	FRADA-LMTI	Angers	04/04/2024	05/04/2024	International	1000	1 000	800	
5 - LL SHS	CIRPaLL 2/3	BATAILLE Mathilde	MTAB	Angers	28/11/2024	29/11/2024	International	1500	1 000	1500 2000	Demander 2000 € à ALM
5 - LL SHS	CLIPSY	Emmanuel Gratton Claudine Veuillet-Combier	MCCI	Angers, LLSH	12/06/2024	14/06/2024	International	1500	1 200	500 800	Demander 800 € à ALM
5 - LL SHS	3L.AM 1/3	Cabezas Vargas Andrea	SOCINCLUS	MRGT, UA	29/05/2024	31/05/2024	International	2000	1 400	1000 1600	Demander 1600 € à ALM
5 - LL SHS	3L.AM 2/3	Mohring Agatha	MATCo	Angers	28/03/2024	29/03/2024	International	2000	1 400	1129 1729	Demander 1729 € à ALM
5 - LL SHS	CIRPaLL 3/3	BRULEY Pauline	JGP	Saint-Florent-le-vieil (Maison Julien Gracq)	16/11/2024	16/11/2024	International	400	400	400	
5 - LL SHS	TEMOS	Grailles Bénédicte	2RU	Angers	16/05/2024	16/05/2024	National	1250	1 000	1250 1500	Demander 1500 € à ALM

13579 € / 16 329 €